



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MERCREDI 26 JANVIER 2022

Procès-verbal de l'ajournement de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022 des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public tel que permis, afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à l'ajournement de cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Natalia Zuluaga Puyana (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale, madame Geneviève Pelletier (par vidéo conférence), trésorière et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

040-01-22

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reprendre la séance. Il est 19h00 le mercredi 26 janvier 2022 et les mêmes personnes sont présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions porte exclusivement sur le budget et sur les taxes imposées.

Les citoyens ont été invités à transmettre leur question notamment à l'adresse courriel greffe@saint-constant.ca

Monsieur le maire n'a pas fait la lecture de certains commentaires soumis avec les questions considérant que ces derniers ont été considérés irrecevables par le président de la séance.



No de résolution
ou annotation

Par monsieur Michel Vachon :

- « Quel est le montant de la dette, qui ne figure sur aucune des 23 diapositives de la présentation du budget 2022 ? »
- Comment se fait-il que les remboursements, redevances et ristournes payées par RECYC-QUÉBEC ne sont pas déduites de la quote-part à payer de la MRC – Ordures ménagères, en hausse de 9,1 %, qui, à contrario, devraient s'avérer une baisse, en raison du principe utilisateur-payeur si cher au maire Jean-Claude Boyer ?
- À combien s'élève le montant total du budget alloué au poste de dépense du Complexe aquatique de Saint-Constant, incluant le service de la dette pour l'exercice 2022 ? »

Par madame Lise Dandurand :

- « Le coût d'administration générale augmente de 8,12 % je trouve que c'est beaucoup est-ce qu'on peut avoir plus d'explications ? »
- Le coût du service de la dette a augmenté de 11 % il serait important de connaître la dette totale et quelles sont les principales raisons de ces emprunts.
- Le gouvernement du Québec a distribué 800 millions à l'ensemble des villes, pour aider en cette année de Covid, combien Saint-Constant, nous avons eu, et ce fut la raison pour beaucoup de villes de ne pas augmenter les taxes, est-ce que ça fait partie des autres revenus qui d'ailleurs est de 11,5 % il me semble qu'on devrait expliquer un peu plus les autres revenus.
- L'argumentaire, à savoir que le rôle d'évaluation de Saint-Constant est uniquement l'année prochaine est vrai, mais c'est le cas d'autres villes aussi et de plus les comparables devraient se faire avec des villes de la même population aussi pas uniquement avec les villes voisines qui sont très différentes de nous en termes de population et de services. En fait j'aurais apprécié que cette année en année Covid il y ait un gel de taxe comme ce fut le cas dans plusieurs municipalités grâce aux revenus du gouvernement provincial. »



No de résolution
ou annotation

041-01-22

ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires suivantes de la Ville de Saint-Constant pour l'exercice financier 2022 :

REVENUS	Budget 2022	Budget 2021
Taxes sur la valeur foncière	28 919 406	27 470 796
Taxes et tarification - services municipaux	10 630 074	10 439 426
Compensation tenant lieu de taxes	420 716	414 913
Transferts	754 712	764 840
Autres services rendus	1 301 242	1 370 664
Droits, amendes et pénalités	4 062 294	3 474 500
Autres	5 915 007	4 229 670
TOTAL DES REVENUS	52 003 451 \$	48 164 809 \$
DÉPENSES		
Administration générale	9 099 707	8 416 356
Sécurité publique	9 957 551	9 868 762
Transport	8 343 544	7 908 405
Hygiène du milieu	7 140 879	6 282 069
Aménagement, urbanisme et développement	1 367 641	1 309 369
Loisirs et culture	6 779 005	6 142 002
Service de la dette	8 945 069	8 129 175
Affectations	370 055	108 671
TOTAL DES DÉPENSES	52 003 451 \$	48 164 809 \$

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans une prochaine édition du « Bulletin *Ma Ville* » et distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la Ville ou qu'il soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

